



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2- 2017

Jeudi 24 février 2017 à 20 heures

Étaient présents : Présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS, Mme Adeline MAZET, Mme Delphine COISNE.

Excusés : M. Xavier VITRY ayant donné pouvoir à Delphine COISNE.

Ordre du jour

1. -Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. -Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017,
3. -Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. -Informations relatives à l'urbanisme
5. -Débat d'orientation du budget 2017 et résultats 2016
6. -Délibération sur le choix du transfert du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'intercommunalité,
7. -Délibération pour fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire
8. -Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Thierry BAS

M. le Maire salue la présence de Aelys JALMIN, étudiante en droit public qui a demandé à assister à la séance du conseil municipal. M. le Maire rappelle que les séances sont publiques.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017 :

Mme Delphine COISNE fait remarquer qu'au point « Questions diverses » de ce compte rendu, pour le Bal de l'été, la réunion a eu lieu, non pas avec le groupe « joyeux retraités » mais avec l'association complète du FRJEP.

Le conseil adopte le compte rendu ainsi modifié, à l'unanimité.

Inscription des questions diverses :

- repas du CCAS
- travaux épicerie

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibération n°20140304 du 24 mars 2014 le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations, M. le Maire informe l'assemblée des décisions

DECISIONS :

N° décision	Objet	entreprise	Montant TTC
2017-04	Système d'informations Géographique - SIG - mise à disposition des données	CAPI	néant pour la commune
2017-05	location gymnase, 63 heures 2016-2017	Lycée St Marc	24,50 euros de l'heure

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée que quelques demandes sont arrivées depuis le dernier conseil, une commission d'urbanisme aura lieu la semaine prochaine.

L'enquête publique du PLU est terminée. Les réponses à l'enquête publique sont en cours de rédaction. Fin mars, une réunion est prévue avec les Personnes Publiques Administratives.

La finalisation du PLU est prévue pour fin mai.

5. Débat d'orientation du budget 2017 et résultats 2016

L'assemblée décide d'aborder ce point après le vote des délibérations.

6. Délibération sur le choix du transfert du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'intercommunalité

M le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que,

- la commune arrive au terme de la procédure de révision en cours dans les prochaines semaines,
- la commune souhaite conserver, dans l'immédiat, son pouvoir de décision intégral,
- la CAPI n'est pas prête à assumer la compétence dans l'immédiat

M. le Maire propose à l'assemblée de s'opposer à ce transfert et précise que cette décision sera valable jusqu'à la fin du mandat.

Après en avoir délibéré, l'assemblée s'oppose, à l'unanimité, au transfert du Plan Local d'Urbanisme à la CAPI.

7. Délibération pour fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire

Vu la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, dans toutes les communes, le Maire peut : soit percevoir d'office et de plein droit le montant maximum prévu par la loi, soit demander à bénéficier d'un montant inférieur,

M. le Maire rappelle que le taux maximum est de 43 % de l'indice 1015 de la grille indiciaire de la Fonction Publique, pour notre strate de population. Il demande à limiter le taux d'indemnité à 33.50% seulement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte, à l'unanimité la demande de M. le Maire.

Débat d'orientation du budget 2017 et résultats 2016

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) instituant de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

M. le Maire donne la parole à Laurence RAVET et Delphine COISNE qui ont travaillé à la rédaction de ce document de présentation, projeté à l'assemblée, qui sera annexé au BP 2017 et transmis à la CAPI. Il les remercie pour leur important travail réalisé.

Ce document présente les orientations pour les années 2017 à 2020.

La présentation a permis à l'assemblée des échanges :

- sur les dotations de l'État
- sur les recettes des loyers communaux
- sur le poste des dépenses de personnel
- les répartitions de charges de fonctionnement
- la situation de la dette
- les subventions aux associations
- une analyse des recettes fiscales
- ...

M. le Maire rappelle une étude comparative de la DGCL par strate de population :

Net payé par habitant	Meyrié	Moyenne des collectivités même strate
TAXE HABITATION	79,00 €	132,00 €
TAXE FONCIER BATI	155,00 €	141,00 €
FONCIER NON BATI	7,00 €	27,00 €
Total	241,00 €	300,00 €

M. le Maire souligne que la commune se situe en dessous de la moyenne de sa strate. IL s'ensuit un échange et débat :

- sur l'analyse de l'endettement de la commune
- sur l'investissement et le Plan Pluriannuel d'investissement

Meyrié et son école : une diminution des effectifs est annoncée. Les logements aidés livrés prochainement ne compenseront pas les nombreux départs au collège des prochaines rentrées scolaires. La commission communale propose des locataires mais les organismes ont des contraintes de réservations. L'école maternelle pourrait être composée d'une seule classe à la prochaine rentrée.

Possibilités de subventions :

un fonds de concours CAPI pourra être attribué à la commune sur les 3 années à venir, montant estimé à 66 000 euros.

Contrat ambition Région : subvention estimée à 30 000 euros pour un montant subventionnable de 200 000 euros. Toutefois, la commune, à ce jour, n'a pas de dossier de ce montant à proposer à la CAPI.

Perspectives au-delà de 2020 : l'extension de la ZA du Bion est programmée par CAPI pour 2018/2019 ce qui générera pour la commune une taxe d'aménagement ainsi qu'une hausse de taxe foncière.

Questions diverses

Mme Hélène BOTTU rappelle à l'assemblée la date du repas du CCAS : le samedi 4 mars. Elle sollicite de l'aide pour installer les tables, venir à 9H. Penser à s'inscrire au repas.

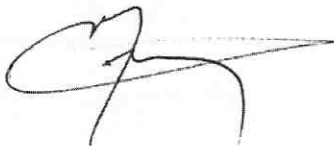
Voyage à Bossico : Il est rappelé que le nombre de places est limité à 50.

Épicerie : début des travaux cette semaine. Une erreur sur le modèle de porte a été faite, la nouvelle sera posée le plus tôt possible. Les travaux avancent conformément au planning.



Séance levée à 22 h 45

Le Secrétaire de séance
Thierry BAS



Le Maire
Eugène REY

